ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseillers principaux d'éducation

Question écrite n° 22349

Texte de la question

M. Philippe Vuilque appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des conseillers principaux d'éducation (CPE). En effet, ce corps de fonctionnaires comprend près de 12 000 titulaires. En 2007 et en 2008, le budget de l'État prévoyait le recrutement de 411 conseillers d'éducation stagiaires. Seuls, 200 postes ont été ouverts aux concours externes. Ces personnels, chargé du suivi des élèves et de l'animation de la vie scolaire dans les établissements publics locaux d'enseignement, collèges et lycées publics, assurent un rôle important d'interlocuteur auprès des adolescents et des familles. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures il entend prendre afin d'assurer, dans tous les établissements scolaires, les moyens nécessaires à l'exercice d'une profession par des professionnels formés, profession déterminante pour la prise en charge éducative des élèves.

Texte de la réponse

Le niveau de recrutement par concours des conseillers principaux d'éducation vise à satisfaire les besoins des établissements scolaires dans la limite budgétaire fixée par la loi de finances. Durant plusieurs années, le recrutement en CPE a été fixé à un niveau très supérieur à celui des départs en retraite. Ce sont en effet 2 320 postes qui ont été ouverts aux concours entre 2003 et 2007, pour 903 départs. De ce fait, des surnombres budgétaires sont apparus sur le programme Vie de l'élève, le mettant en déficit, en particulier pour la catégorie d'emplois sur laquelle sont rémunérés ces personnels. Dans un souci de bonne gestion, le nombre de postes aux concours a été ajusté à partir de la session 2006 (sessions 2006 et 2007 : 200 postes). Pour la session 2008, le volume du concours externe des conseillers principaux d'éducation a été maintenu à 200 postes. Il faut noter que le maintien des recrutements en 2008 par rapport à 2007 dans un contexte de resserrement du nombre global des recrutements témoigne d'un effort important du ministère de l'éducation nationale pour ces personnels. Il reconnaît par ce biais l'utilité et le rôle déterminant tenu par ces personnels dans l'accompagnement des élèves au sein des établissements scolaires.

Données clés

Auteur : M. Philippe Vuilque
Circonscription : Ardennes (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 22349
Rubrique : Enseignement : personnel
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 mai 2008, page 3745
Réponse publiée le : 30 septembre 2008, page 8395